

# Couples homosexuels, les propos du pape constituent-ils une évolution de doctrine ?

## Débat

Dans un documentaire qui lui est consacré, le pape François a défendu l'idée d'une union civile pour les couples de personnes de même sexe. Il s'était déjà prononcé pour cette solution par le passé, en la distinguant du mariage. Alors, rupture ou continuité ?

La Croix - le 22/10/2020 à 18:10



Le pape François s'est prononcé à de multiples reprises sur ce sujet. Alberto Pizzoli/AFP

« L'énoncé d'une conviction forte de la part d'un pasteur »

### **Mgr Pierre Debergé**

*Exégète, membre de la Commission biblique pontificale*

« La première question à se poser est celle du statut de cette parole du pape et tenir compte des conditions dans lesquelles elle a été prononcée. Elle intervient dans un documentaire, dans lequel il est question d'une ancienne interview que le pape a donnée à une journaliste mexicaine, mais je note que cette phrase n'apparaissait pas lorsque l'interview a été publiée.

La parole est toujours la parole du pape, mais il faut la situer dans son contexte. Nous ne sommes pas ici dans le cadre d'une encyclique dans laquelle le pape se prononcerait par rapport à des questions relatives à la foi. Il semble s'agir plutôt de l'énoncé d'une conviction forte de la part d'un pasteur attentif à ce que vivent les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

Le pape François s'est prononcé à d'autres reprises sur ce sujet. « *Qui suis-je pour juger ?* », avait-il répondu lorsqu'on l'avait interrogé sur l'homosexualité d'un des collaborateurs du Saint-Siège. Par ailleurs, que le pape ait le souci de reconnaître la dignité de chaque personne quelle qu'elle soit, et de dénoncer toute stigmatisation dont peuvent être victimes des hommes et des femmes en raison de leurs origines culturelles, de leurs orientations sexuelles ou de leurs religions, cela apparaît dans ses interventions. Que les personnes homosexuelles doivent être reconnues d'un point de vue social et juridique ne serait donc pas une innovation de sa part.

En revanche, le pape parle bien d'union civile, et non de mariage, celui-ci, au regard de l'Église, étant un engagement mutuel définitif entre un homme et une femme, ouvert à la vie. Que le pape se préoccupe du fait que les personnes homosexuelles soient pleinement reconnues d'un point de vue social et juridique me paraît juste. Le pape a toujours été clair par rapport à cela, soucieux que les couples homosexuels puissent être accueillis, sans pour autant qu'il y ait de confusion entre l'union civile et le mariage.

Dans le document que la Commission biblique pontificale a publié en mai, ces questions sont abordées à partir de la Bible, avec le souci de rendre compte de ce que les textes disent dans le contexte qui était le leur, et en évitant toute lecture fondamentaliste. De manière générale, l'Église se doit d'être attentive à toutes les situations des femmes et des hommes de notre temps, tout en étant porteuse de sa propre conception du mariage, telle que Dieu l'a voulu. Il s'agit d'une attention pastorale aux personnes, pour que chaque personne puisse être accueillie et reconnue pour ce qu'elle est, en repoussant toute exclusion ou marginalisation. »

**Recueilli par Clémence Houdaille**

-----

« Il est trop tôt pour parler de rupture »

**Père Laurent Lemoine**

*Théologien moraliste et psychanalyste (1)*

Il n'est pas possible de penser que François s'exprime à l'encontre de ses prédécesseurs. Il faut donc chercher à comprendre ce qu'il a voulu dire. Il est prématuré de penser que l'enseignement sur l'acceptation des unions civiles homosexuelles soit accepté par le pape et pour parler de rupture.

Même si je demeure quelque peu étonné par ses propos, François, après des déclarations dans le même sens dans le livre du sociologue Dominique Wolton, deviendrait le premier pape à légitimer les unions civiles entre personnes du même sexe. Le théologien moraliste Xavier Thévenot aurait sans doute parlé d'une « *flexion des normes* ». En fait, François conjugue la sauvegarde du mariage hétérosexuel religieux et l'autonomie laissée aux États pour offrir une légalisation et un cadre juridique aux couples de même sexe.

Avec l'encyclique *Fratelli tutti*, nous voyons que l'Église est capable de modifier ses enseignements séculaires sur la peine de mort ou la guerre juste. Pourrait-elle le faire sur les unions homosexuelles ? En fait, nous sommes au milieu du gué car cette déclaration, pour le moment, n'a pas de conséquence au niveau du magistère et elle risque même de provoquer de fortes oppositions. Il faudra donc bien observer ce qui va se passer ces prochains mois après cette déclaration en deux coups du pape François – un premier coup avec le livre de Dominique Wolton, un second coup avec ce documentaire.

Quant à savoir si, un jour, l'Église catholique acceptera des bénédictions de couples homosexuels, cela ne pourra se faire qu'après un travail sur la manière de reconnaître ces unions. L'Église pourrait déjà décider d'arrêter de protester contre la légitimité civile de ces unions – ce qui serait déjà énorme –, conformément à ce que Vatican II nomme « *prendre acte de l'autonomie des réalités terrestres* ». Puis, elle pourrait lancer un travail théologique et pastoral en vue de permettre aux couples et familles homosexuelles d'être véritablement accueillis dans les communautés – et non pas seulement tolérés.

Mais l'Église catholique est-elle mûre pour cela ? Lors du Synode sur la famille (2014-2016), alors que bon nombre d'évêques s'attendaient à ce que la question des unions homosexuelles soit abordée, celle-ci n'a pas été traitée. Il est donc difficile de savoir comment un tel travail pourrait être entrepris. Et je crains, malheureusement, que ces propos du pape François restent comme un souhait personnel, sans retentissement réel dans les communautés.

### **Recueilli par Claire Lesegretain**

(1) Auteur de *Quoi de neuf docteur ? La psychanalyse au fil du religieux*, Salvator, 2018, 154 p., 16 €.